

CQP Conducteur de téléphérique bi-câbles, funiculaire et appareils similaires - RNCP
REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION
CPNEFP BRANCHE DES REMONTEES MECANIQUES ET DOMAINES SKIABLES

Article L6113-1 Créé par la LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le référentiel de compétences est structuré en blocs de compétences et un bloc est égal à une activité

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc n°1 : La préparation à l'ouverture au public d'un téléphérique bi-câble, funiculaire et appareil similaire			
A1. La préparation du téléphérique bi-câble, funiculaire et appareil similaire, ainsi que les équipements annexes avant ouverture au public En début de journée d'exploitation et avant la mise en marche de l'appareil, le conducteur assure cette préparation et ce contrôle. A échéances régulières et en fonction des procédures internes à l'entreprise et des réglementations en vigueur, il assure les vérifications périodiques et petits travaux d'entretien liés à sa fonction.	C1.1 - Contrôler visuellement la station avant ouverture au public pour s'assurer que cette dernière est en parfait état de marche en toute sécurité pour les usagers, et ce dans le respect des responsabilités liées à sa fonction et des réglementations en vigueur	Le candidat sera évalué par le biais d'une mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur un téléphérique, funiculaire ou appareil similaire (les mises en situation ont toujours lieu lorsque l'appareil est fermé au public, pour des raisons de sécurité pendant l'épreuve) Cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury, professionnels issus de la profession, formés par la branche pour cette mission de membre de jury, sans lien hiérarchique ou personnel avec le candidat. Un observateur (agent du STRMTG) pourra être présent le cas échéant. Il ne participe pas à l'évaluation. Le candidat est évalué en situation au plus proche de la réalité du terrain avec questionnement oral complémentaire à la pratique sur un parcours organisé permettant d'apprécier les compétences et capacités à conduire un appareil dans le respect du référentiel d'activités et de compétences Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis - insuffisamment acquis - non acquis) Temps d'évaluation : 1h45 par candidat Barème de notation validés par la CPNEFP : A : Acquis ; B Partiellement acquis (favorable) ; C Partiellement acquis (défavorable) ; D Non acquis CQP non acquis dans les trois conditions suivantes : 3C ou 1C + 1D ou 2D	Le candidat est mis en situation de contrôle de la station de renvoi devant le jury. Il contrôle en expliquant ce qu'il contrôle précisément et pourquoi il le fait. Eléments observables : Son contrôle est précis, suffisamment argumenté et exhaustif. Le candidat n'oublie aucun contrôle des points suivants ; le contrôle des différents types d'entraînement, des différents types de freins et leurs fonctionnements, des autres organes de sécurité (automate de sécurité obligatoirement), des cabines et de l'affichage. Il connaît et explique avec précision les caractéristiques techniques de l'ensemble de ces éléments sans exception, leur fonctionnement, leur utilité. Le candidat est capable de décrire son appareil et sa description est correcte (sans erreur) sur l'ensemble des points suivants : type, ouvrages de lignes, fréquence des déplacements, principe de fonctionnement de la survitesse.
	C1.2 Contrôler visuellement, avant ouverture au public, les câbles et les systèmes de tension associés, leur fonctionnement, le système d'amarrage du câble tracteur sur la cabine, et ce pour s'assurer de l'absence d'anomalies	Le candidat est mis en situation de contrôle des câbles et systèmes de tension associés devant le jury. Il contrôle en expliquant ce qu'il contrôle précisément et pourquoi il le fait. Eléments observables : Son contrôle est précis, suffisamment argumenté et exhaustif. Le candidat n'oublie aucun contrôle des points suivants : isolement du câble tracteur, amarrage du ou des câble porteurs. Le candidat est capable de décrire les différents câbles avec précision et exhaustivité (notamment sur le système de tension), ainsi que leur utilité	
	C1.3 - Dans le respect de l'organisation interne à l'entreprise et de la réglementation en vigueur, réaliser les vérifications journalières, hebdomadaires et mensuelles pour s'assurer du parfait état de fonctionnement de l'installation et donc d'une ouverture au public en toute sécurité	Le candidat énumère et décrit de façon précise et exhaustive les vérifications. Eléments observables : Le candidat énumère de manière exhaustive la liste des éléments de l'installation qui doivent être vérifiés pour chaque échéance (vérifications journalières, visite hebdomadaire et visite mensuelle) Les explications sont précises, la description fait preuve de rigueur et cohérence, la réglementation en vigueur est connue et respectée.	
	C1.4-Assurer les petits travaux d'entretien liés à sa fonction, dans le respect des procédures de l'entreprise, notamment le graissage de la suspente et des chariots, et ce pour faciliter l'intervention de l'équipe de maintenance et assurer le bon fonctionnement des éléments de l'installation.	Le candidat, mis en situation sur un appareil est en mesure d'énumérer et de décrire précisément les petits travaux d'entretien réguliers qui incombent au métier de conducteur. Eléments observables : il les liste de manière exhaustive, il explique la méthode, la manière dont il effectue ces derniers (notamment le graissage sur la suspente et le chariot). Les périodicités de ces travaux sont développées avec précision et justes, conformément aux procédures et réglementations en vigueur.	

Bloc n°2 : L'exploitation d'un téléphérique bi-câble, funiculaire et appareil similaire			
<p>A2. L'Exploitation d'un téléphérique bi-câble, funiculaire et appareil similaire pour une conduite en fonctionnement normal.</p> <p>En fonction des consignes internes à l'entreprise (horaires d'ouverture au public etc) le conducteur est en mesure de démarrer et de conduire l'installation jusqu'à sa fermeture en fin de journée, et ce tout en surveillant les usagers et en en entretenant sa zone de travail.</p> <p>Les périodes d'exploitation peuvent être saisonnières, pour des appareils installés en stations de sport d'hiver, soit tout au long de l'année pour d'autres (transport de personnes à l'année : transport, urbain, industriel...)</p>	<p>C2.1 -Démarrer l'appareil aux horaires d'ouverture au public, dans le respect des consignes de l'entreprise et des procédures en vigueur, et ce afin de transporter les publics en toute sécurité</p>	<p>Le candidat sera évalué par le biais d'une mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur un téléphérique, funiculaire ou appareil similaire (les mises en situation ont toujours lieu lorsque l'appareil est fermé au public, pour des raisons de sécurité pendant l'épreuve)</p> <p>Cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury, professionnels issus de la profession, formés par la branche pour cette mission de membre de jury, sans lien hiérarchique avec le candidat.</p> <p>Un observateur (agent du STRMTG) pourra être présent le cas échéant. Il ne participe pas à l'évaluation.</p> <p>Le candidat est évalué en situation au plus proche de la réalité du terrain avec questionnement oral complémentaire à la pratique sur un parcours organisé permettant d'apprécier les compétences et capacités à conduire un appareil dans le respect du référentiel d'activités et de compétences</p> <p>Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis)</p> <p>Temps d'évaluation : 1h45 par candidat</p> <p>Barème de notation validés par la CPNEFP : A : Acquis ; B Partiellement acquis (favorable) ; C Partiellement acquis (défavorable) ; D Non acquis</p> <p>CQP non acquis dans les trois conditions suivantes : 3C ou 1C + 1D ou 2D</p>	<p>Le candidat maîtrise la procédure d'ouverture au public d'un téléphérique funiculaire ou appareil similaire : mis en situation, le candidat démarre l'appareil devant le jury qui l'évalue. Le comportement du candidat au poste de commande et son aptitude à respecter la procédure de mise en route sont évalués</p> <p>Eléments observables :</p> <p>Il met en route l'installation, pour ouverture au public, en « conditions normales » d'exploitation après avoir vérifié que la vigie est en poste dans la station opposée.</p> <p>Aucun oubli parmi les points suivants : appeler la station opposée pour obtenir le « prêt à ouvrir » (contrôles faits, aménagements faits, signalisation et balisage en place, ...) ; s'assurer que le parcours de contrôle quotidien (parcours de ligne) a été réalisé.</p> <p>L'appareil a démarré.</p>
	<p>C2.2 -Conseiller les usagers en cas de besoin (demandes spécifiques ou conduites non conformes...) pour assurer leur sécurité et leur confort, dans le respect des conditions d'admission et d'embarquement des usagers et des transports de produits spécifiques +B16:B19</p>		<p>Tout en réalisant un parcours en marche normale, le candidat énumère et décrit les conditions de confort et de sécurité des usagers.</p> <p>Eléments observables :</p> <p>Il donne une définition précise et suffisante d'un accueil de qualité,</p> <p>Il énumère sans oublier les catégories de passagers qui peuvent se voir refuser l'accès dans le respect des réglementations en vigueur</p> <p>Il énumère sans oublier les obligations que doivent respecter les passagers</p> <p>Il apporte une explication complète sur les responsabilités liées à la mission de conducteur face à l'admission des usagers.</p> <p>Il précise les dispositions à prendre pour éviter les accidents au départ</p> <p>Il décrit de manière correcte (juste) la procédure pour le transport de matériel, de l'eau, des matériaux spéciaux ou inflammables</p> <p>Ses explications sont précises, exhaustives elles sont développées avec rigueur et sans hésitation</p>
	<p>C2.3 -Conduite de l'installation téléphérique bi-câble, funiculaire et appareil similaire pour le confort et la sécurité des usagers, en adaptant la vitesse de l'appareil aux situations et en veillant à l'application de la réglementation en vigueur et des consignes de l'entreprise.</p>		<p>Le candidat est mis en situation et conduit l'appareil dans des conditions optimales de sécurité pour les usagers</p> <p>Eléments observables :</p> <p>Le candidat décrit avec précision les manœuvres à effectuer dans une installation à marche automatique, les rôles et fonctions de l'automate de sécurité, les indicateurs des dispositifs de sécurité, les divers moyens d'arrêter l'installation.</p> <p>Il énumère les différentes possibilités de vitesse de l'appareil en lien avec les procédures et recommandations en vigueur ; vitesse maximale, vitesse aux pylônes, vitesse en entrée de gare.</p> <p>Il augmente ou diminue la vitesse.</p> <p>Il décrit les sources de réglementation en développant de manière précise les différents points qu'elles contiennent : Guide RM1 du STRMTG et les différents registres attachés à l'appareil.</p> <p>Ses explications sont complètes, elles sont développées avec rigueur et cohérence</p>
	<p>C2.4 -Entretien régulièrement les quais d'embarquement / débarquement et sa zone de travail pendant l'exploitation pour leur accessibilité et la fluidité de la circulation (déneigement, évacuation d'obstacles le cas échéant ..) avec pour objectif la sécurité des usagers, leur confort, mais aussi la sécurité du personnel.</p>		<p>Le candidat est capable d'expliquer les risques spécifiques d'un mauvais entretien des quais d'embarquement ou de débarquement pour les usagers et le personnel.</p> <p>Eléments observables :</p> <p>Il n'oublie aucun risque (collision, chute,...),</p> <p>Ses explications sont précises et pour chaque risque, il apporte des éléments de réponses pour les éviter du mieux possible.</p>
	<p>C2.5 -Communiquer en utilisant une radio pour transmettre les informations nécessaires, dans le respect des procédures de l'entreprise et des réglementations en vigueur (conducteurs, cabiniers, autres services...)</p>		<p>Mis en situation, le candidat est capable d'utiliser une radio.</p> <p>Elément observable</p> <p>Il arrive sans difficulté à établir une communication audible, claire et précise avec un tiers de l'entreprise</p>
	<p>C2.6 -Fermer l'appareil en toute sécurité pour les usagers et pour le personnel dans le respect des réglementations, des procédures en vigueur et de la tenue du registre d'exploitation pour assurer le suivi du fonctionnement de l'installation.</p>		<p>Le candidat exécute parfaitement la procédure de fermeture de l'installation téléphérique, funiculaire ou appareil assimilé</p> <p>Eléments observables : le candidat met en œuvre la procédure de fermeture de l'installation en fin de journée d'exploitation.</p> <p>Est évaluée sa capacité à se coordonner avec la station opposée pour s'assurer qu'il n'y a plus d'usagers en ligne et à remplir correctement le registre d'exploitation dans le respect des réglementations en vigueur.</p> <p>Il renseigne de manière exhaustive et conforme le registre d'exploitation avec les résultats des contrôles, heure d'ouverture, conditions météo, nom des personnels présents sur l'installation ...</p> <p>Sa démarche est précise et menée avec rigueur</p>

Bloc n°3 : L'intervention en cas de pannes ou incidents				
<p>A3. L'intervention sur téléphérique bi-câble, funiculaire ou appareil similaire en cas de panne ou d'incident pendant la période d'exploitation et dans le respect des procédures, consignes et réglementations en vigueur.</p> <p>Lors de la journée d'exploitation de l'installation (horaires d'ouverture au public) le conducteur est en mesure d'intervenir en cas de panne ou d'incident dans le respect des procédures internes à l'entreprise et des recommandations en vigueur. Il saura identifier l'anomalie, intervenir rapidement tout en prenant en compte la sécurité des usagers comme une priorité.</p>	<p>C3.1 - Identifier les causes d'arrêts ou les anomalies pour assurer la sécurité des usagers et du personnel en cas de dysfonctionnement, et ce en considérant les messages de défaut spécifiques à un téléphérique bi-câble, funiculaire ou appareil similaire</p>		<p>Mis en situation sur un appareil, le candidat énumère les principales causes d'arrêts ou d'anomalies pouvant concerner un téléphérique funiculaire ou appareil similaire, et il décrit pour chacune les conséquences perceptibles pour les identifier.</p> <p>Éléments observables : L'énumération est complète, exhaustive, il n'oublie aucune cause que ce soit une cause naturelle, humaine ou technique. Pour chacune, il décrit avec précision et sans erreur les effets induits et identifiables.</p>	
	<p>C3.2 - Intervenir sur l'installation en cas de panne, d'incident ou de situation anormale en ralentissant, en arrêtant et en redémarrant l'installation en cas de nécessité et en optant pour un mode de marche adapté pour assurer la sécurité des usagers</p>	<p>Le candidat sera évalué par le biais d'une mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur un téléphérique, funiculaire ou appareil similaire (les mises en situation ont toujours lieu lorsque l'appareil est fermé au public, pour des raisons de sécurité pendant l'épreuve) Cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury, professionnels issus de la profession, formés par la branche pour cette mission de membre de jury, sans lien hiérarchique avec le candidat. Un observateur (agent du STRMTG) pourra être présent le cas échéant. Il ne participe pas à l'évaluation. Le candidat est évalué en situation au plus proche de la réalité du terrain avec questionnement oral complémentaire à la pratique sur un parcours organisé permettant d'apprécier les compétences et capacités à conduire un appareil dans le respect du référentiel d'activités et de compétences Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis - insuffisamment acquis - non acquis)</p>		<p>Mis en situation de « situation exceptionnelle », sur un appareil le candidat est capable d'intervenir avec efficacité suite à des pannes et situations anormales</p> <p>Éléments observables : Il modifie la vitesse de l'installation dans le respect des procédures, Il change de mode de marche : (mode dégradé, ou mise en marche du moteur de secours), il rentre la cabine en marche exceptionnelle (manuelle) Il shunte, arrête l'installation; il décrit avec précision et justesse la marche à suivre en cas de fermeture des freins de chariot. la marche à suivre pour redémarrer lors d'une panne de courant, lors d'un arrêt intempestif en cours. La conduite du candidat est rigoureuse, méthodique, ne souffre d'aucune hésitation</p>
	<p>C3.3 - Protéger les clients en cas de panne, d'incident, de situation anormale sur l'installation et ce en procédant à l'évacuation en cas de besoin pour la sécurité des usagers, dans la limite de son champ de compétences et en adoptant une attitude rassurante et bienveillante.</p>	<p>Temps d'évaluation : 1h45 par candidat Barème de notation validés par la CPNEFP : A : Acquis ; B Partiellement acquis (favorable) ; C Partiellement acquis (défavorable) ; D Non acquis CQP non acquis dans les trois conditions suivantes : 3C ou 1C + 1D ou 2D</p>		<p>Le candidat décrit le plan d'évacuation de l'entreprise</p> <p>Éléments observables : Il décrit avec précision et justesse, sans oublier, le plan d'évacuation de l'entreprise, les modalités d'évacuation des passagers, les procédures d'intervention en cas d'incident ou d'accident sans ou avec préjudice corporel Il précise sans erreur son champ de compétence pour protéger et porter assistance à l'utilisateur mais aussi les personnes à alerter selon les situations dans le respect des procédures en place. Il décrit l'attitude à observer, celle-ci doit être rassurante et bienveillante. Il fait preuve d'une véritable compréhension des enjeux de cette attitude.</p>
	<p>C3.4 Rendre compte à sa hiérarchie en cas de perturbations d'exploitation (panne, accident,...), de circonstances exceptionnelles (vent, orage...) ou autres anomalies constatées et ce pour s'assurer d'une parfaite communication et coordination entre les services et les personnels</p>			<p>Le candidat est mis en situation d'informer sa hiérarchie.</p> <p>Éléments observables : Son compte rendu oral est clair et précis, Il est raisonnablement court et sans oublier majeur ou confusion sur le message à passer.</p>

Les situations de handicap seront détectées lors de l'inscription puisque les candidats sont invités à faire part au certificateur (documents d'inscription) de toute situation spécifique. Ces situations de handicap seront prises en compte dans le référentiel de compétences, et des aménagements permis au regard des cas spécifiques afin de rapprocher la personne concernée d'une mise en situation réelle en entreprise. Le Responsable du «Pôle Formation et Certificat» est identifié «Réfèrent handicap» pour la certification (idem Qualiopi) : informé par la personne en situation de handicap ou son employeur, il sollicitera une expertise pour des aménagements selon la situation particulière de l'intéressé (MDPH, chargés de mission handicap du Medéf...) et ce en lien avec la CPNEFP.